



proposition de prix pour un terrain. Agence ou non ?

Par **THEO2**, le **21/06/2010** à **14:14**

Bonjour,

Mon ami est allé voir un terrain dans une agence : lui seul à signer car je n'étais pas là (le bon de visite est tout de même à nos deux noms).

Or nous avons reçu via la mairie de la commune les coordonnées du particulier qui vend ce terrain.

Doit-on du coup obligatoirement passé par l'agence ? Ou comme je n'ai pas signé , on peut passer directement de particulier à particulier ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.

Par **zabou70**, le **26/07/2010** à **15:08**

Bonjour,

Si les 2 noms apparaissent sur le bon de visite il semble difficile de traiter directement avec le propriétaire. Si l'agence demande le nom de l'acquéreur elle pourra demander quand même les frais d'agence. Maintenant même si vous avez les coordonnées du proprio rien ne dit qu'il veuille traiter directement avec vous (beaucoup ne veulent pas s'embêter!!).

L'astuce lors des visites est de faire visiter le bien par une tierce personne.

Cordialement.

Par **dobaimmo**, le **26/07/2010** à **15:53**

l'astuce comme vous dites, consiste surtout, si on ne veut pas payer de prestations, à faire marcher ses méninges et à n'activer que des services gratuits.

cordialement